

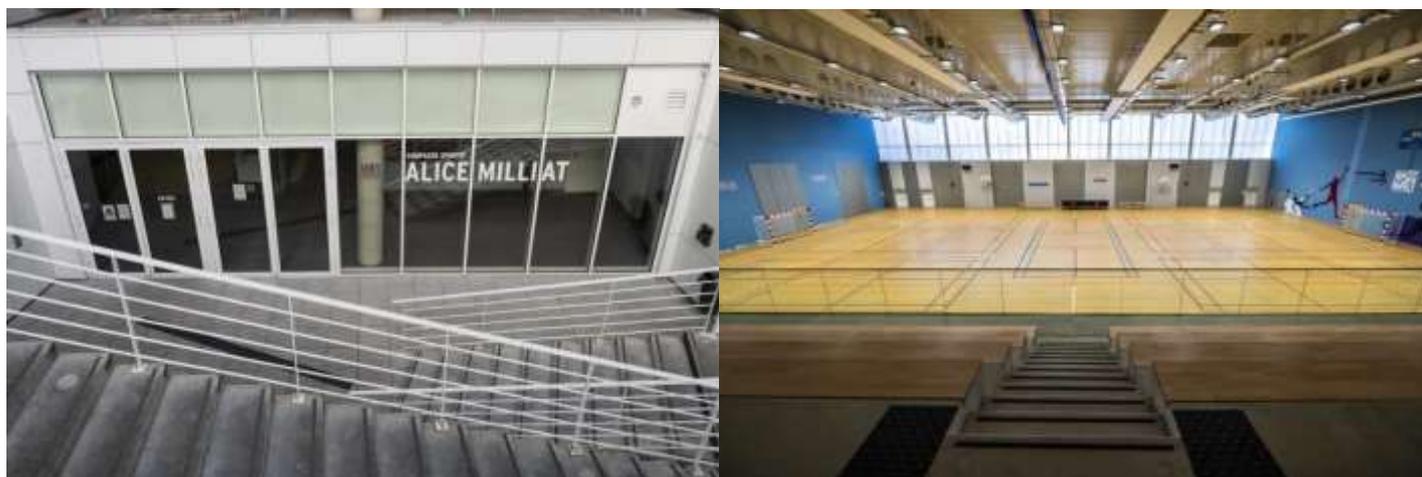
Règlement Particuliers des Epreuves (RPE)
Finales des Championnats Interdépartementaux
4X4 M21 Masculin
Le dimanche 28 mai 2023 à IVRY SUR SEINE (94200)



Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 22 mai 2023

Saison sportive : 2022/2023



GYMNASE ALICE MILLIAT
3 ALLÉE ALLAIN LEPREST
94200 – IVRY SUR SEINE

 **01 72 04 66 69**

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Finales des Championnats Interdépartementaux
Catégorie	M21
Code de la division	IMM
Code de la poule	I9K
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	4X4
Genre	Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes qualifiées	4 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Horaire / Lieu / Organisateur / Programme

Jour officiel des rencontres / Horaire	Dimanche 28 mai 2023 : 11h00 - 17h00
Lieu de la compétition	GYMNASE ALICE MILLIAT 3 ALLÉE ALLAIN LEPREST 94200 – IVRY SUR SEINE ☎ 01 72 04 66 69
Organisateur	GSA UNION SPORTIVE D'IVRY M. VERNAZOBRES LIONEL (Président) ☎ 06 07 59 68 58 ✉ usivolley@gmail.com
Programme sur le site fédéral	▪ M21 Masculin 4X4 : Cliquer ICI

Art. 4 Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M21	Oui
M18	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui

Art. 5 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin, le kinésithérapeute, l'ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d'Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)

Art. 6 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutés	2
Nombre maximum de joueurs mutés « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 7 Formule sportive

L'épreuve se déroulera sous forme d'un tournoi à 3 équipes (1 poule).

A l'issue du tournoi, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée championne interdépartementale de sa catégorie.

Cérémonie de clôture et remise des récompenses à l'issue de la dernière rencontre

La participation des 3 équipes à la cérémonie de clôture est obligatoire.

L'équipe absente s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 250 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Absence à une cérémonie protocolaire).

Art. 8 Points et classement

Toutes les rencontres auront lieu en **2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) - 2 points d'écart** :

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

- Le nombre de victoires ;
- Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
- Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Art. 9 Temps morts

- 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 10 Feuille de match

Le GSA organisateur à la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour les finales des championnats interdépartementaux.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la **feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée** : [Cliquer ICI](#)

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Concernant la feuille de match Papier : la scanner et l'insérer sur le site fédéral (sous format PDF, JPEG ou PNG) au plus tard le lundi 14H00 qui suivra la journée de compétition.

Communication des résultats : Le GSA organisateur est dans l'obligation de communiquer les résultats par le biais d'une saisie Internet sur le site fédéral, avant le dimanche minuit (jour de la compétition).

Le code de saisie des résultats des rencontres est « **VOLLEY** ».

Art. 11 Arbitrage

- L'arbitrage sera assuré par les GSA participants. L'équipe qui ne joue pas assure la fonction d'arbitre (Entraîneur, joueur, accompagnateur licencié, bénévole...etc.).

Art. 12 Qualification des joueurs - Licence – Surclassement

Les joueurs ayant participé au championnat régional « jeunes » quelle que soit la catégorie, ne pourront pas participer aux finales des championnats interdépartementaux.

Les Finales des championnats Interdépartementaux « jeunes » organisées par la LIFvolley, sont considérées comme une compétition de niveau « départemental » concernant les surclassements. Les prérequis nécessaires pour un jeune joueur évoluant dans cette compétition sont régis par le tableau des catégories d'âge fédéral (en annexe).

Art 12.1 Qualification des joueurs :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs, **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 12.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre des finales des championnats interdépartementaux, un joueur doit être titulaire d'une licence **COMPETITION « EXTENSION VOLLEY BALL »** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifiée pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). **Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.**

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 12.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 13 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	40 minutes

Art. 14 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	8
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	2m43

Art. 15 Forfait

L'équipe forfait lors des finales des championnats interdépartementaux s'acquittera d'une amende administrative d'un montant de 115 euros - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Décision de la CRS).

Coordonnées des équipes qualifiées

Nom des équipes	E-mail	N° de téléphone
UNION SPORTIVE D'IVRY	usivolley@gmail.com	06 07 59 68 58
CELLOIS / CHESNAY VOLLEY-BALL	contact@cellois-chesnay-volley.fr	07 65 80 09 30
CSP PUTEAUX	puteaux.volley@gmail.com	06 61 55 07 27

Art. 16 Règlement Sportif 4X4

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

Participants :

- Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
- Responsables des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

Positions des joueurs et numérotation :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Positions relatives des joueurs entre eux : au moment de la frappe du ballon au service : les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

Service :

- Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
- rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...),
- services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

Remplacements des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2,
- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

Libéro : il n'y a pas de libéro.

Jeu des joueurs :

- des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
- de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

ANNEXE

Catégories d'âges – 2022/2023

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS
	/	/	/		Filèt 1,95 m.		Filèt 2,10 m.		Filèt 2,24 m.		Filèt 2,35 m.		Filèt 2,43 m.				Filèt 2,43 m.	
					Terrain 9m. X 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. X 18m.						Terrain 9m. X 18m.	
	2017 6 ans M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		interdiction											
	2016 7 ans M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		interdiction											
	2015 8 ans M9(1)				autorisé		Simple Surclassement		interdiction									
	2014 9 ans M9(2)				autorisé		Simple Surclassement		interdiction									
	2013 10 ans M11(1)						autorisé											
	2012 11 ans M11(2)						autorisé											
	2011 12 ans M13(1)																	
2010 13 ans M13(2)																		
2009 14 ans M15(1)																		
2008 15 ans M15(2)																		
2007 16 ans M18(1)											Simple Surclassement							
2006 17 ans M18(2)											Simple Surclassement							
2005 18 ans M18(3)																		
2004 19 ans M21(1)																		
2003 20 ans M21(2)																		
2002 21 ans M21(3)																		
2001 22 ans R+ SEN(1)																		
1982 40 ans R+ MAST																		

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982
FEMINIENS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS
	/	/	/		Filèt 1,95 m.		Filèt 2,10 m.		Filèt 2,10 m.		Filèt 2,24 m.		Filèt 2,24 m.				Filèt 2,24 m.	
					Terrain 9m. X 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. X 18m.						Terrain 9m. X 18m.	
	2017 6 ans M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		interdiction											
	2016 7 ans M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		interdiction											
	2015 8 ans M9(1)				autorisé		Simple Surclassement		interdiction									
	2014 9 ans M9(2)				autorisé		Simple Surclassement		interdiction									
	2013 10 ans M11(1)						autorisé											
	2012 11 ans M11(2)						autorisé											
	2011 12 ans M13(1)																	
2010 13 ans M13(2)																		
2009 14 ans M15(1)																		
2008 15 ans M15(2)																		
2007 16 ans M18(1)											Simple Surclassement							
2006 17 ans M18(2)											Simple Surclassement							
2005 18 ans M18(3)																		
2004 19 ans M21(1)																		
2003 20 ans M21(2)																		
2002 21 ans R+ SEN(1)																		
2001 22 ans R+ SEN(1)																		
1982 40 ans R+ MAST																		